# Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick de 2021

## Volumes II et III

AUDITOR GENERAL OF NEW BRUNSWICK

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Programmes résidentiels d'efficacité énergétique

## Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, Énergie NB

Volume II Chapitre 2

AUDITOR GENERAL OF NEW BRUNSWICK

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Pourquoi est-ce important?

Les programmes d'efficacité énergétique :

- jouent un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques et les émissions de GES
- aident à dépenser moins en factures d'énergie et à avoir des maisons plus saines

Environ 124 millions de dollars seront investis dans la période allant de 2018 à 2023

# Qu’est-ce que l’efficacité énergétique?

- Utilisation d’une quantité d’énergie moindre pour effectuer la même tâche
- Rapport entre la production d’énergie et les intrants énergétiques
- Systèmes de chauffage utilisant des chaudières à mazout par rapport à des thermopompes – maintien d’une température constante dans la maison – variation des intrants énergétiques

# Conclusions

- MRNDE **n'a pas assuré efficacement la surveillance** des programmes d'efficacité énergétique

- Les **programmes** d'efficacité énergétique d'Énergie NB **n'étaient pas également accessibles** à tous les résidents du Nouveau-Brunswick

- Énergie NB **offre efficacement** ses programmes résidentiels actuels d'efficacité énergétique **à ceux qui peuvent y participer**

# Objectifs

- Déterminer si le MRNDE exerce une surveillance efficace pour s'assurer qu'Énergie NB s'acquitte de son mandat en matière d'efficacité énergétique

- Déterminer si Énergie NB offre efficacement les programmes résidentiels d'efficacité énergétique

# Contexte – Principaux intervenants

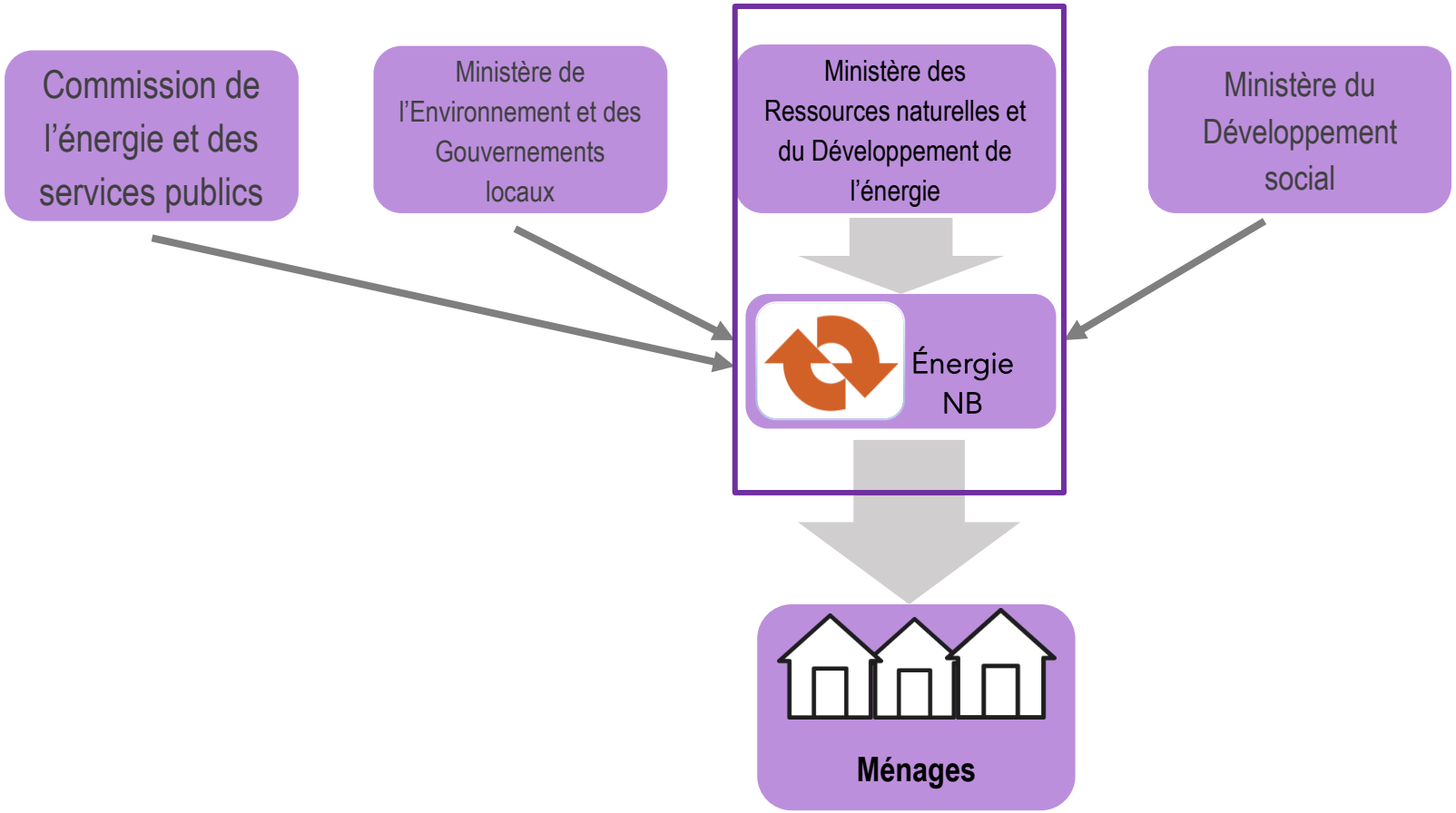

# Programmes résidentiels d'efficacité énergétique visés par notre audit

- **Programme éconergétique pour les maisons** – Remboursement après l'apport des améliorations de l'efficacité énergétique recommandées par l'Évaluation de l'énergie domestique
- **Programme éconergétique pour les nouvelles maisons** – Incitations pour les constructeurs et les acheteurs à rendre les nouvelles maisons au moins 55 % plus efficaces que la maison de référence ÉnerGuide
- **Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu** – Améliorations de l'efficacité énergétique payées par le Gouvernement du Nouveau-Brunswick pour les personnes admissibles

# Les programmes d'efficacité énergétique du Nouveau-Brunswick font piètre figure lorsqu'on les compare à ceux d'autres provinces maritimes

- Le Nouveau-Brunswick s'est classé au 6e rang pour le rendement national des programmes d'efficacité énergétique en 2021, mais il continue de se situer derrière la N.-É. et l'Î.-P.-É.

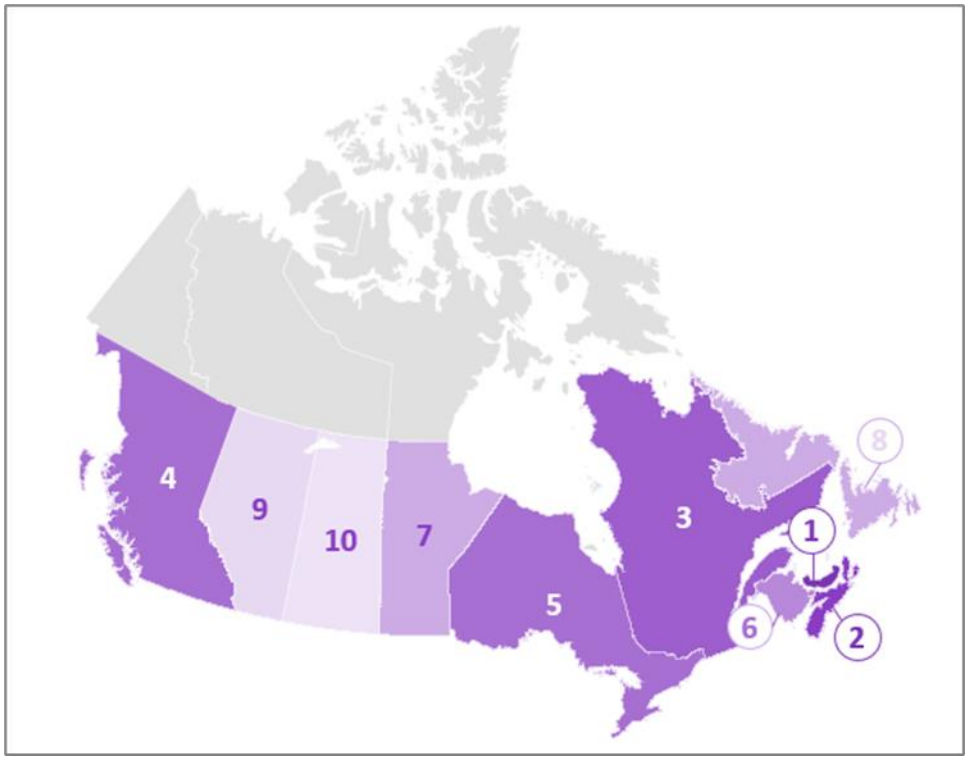


Î.-P.-É.- 97$ par domicile
15,5M$ - Total des programmes d'efficacité énergétique

N.-É – 55$ par domicile
55M$ Total des programmes d'efficacité énergétique

N.-B – 27$ par domicile
21M$ - Total des programmes d'efficacité énergétique

T.-N.-L. – 18$ par domicile
9,5M$ - Total des programmes d'efficacité énergétique

*Source : Carte de pointage provinciale de l'efficacité énergétique 2021, Efficacité énergétique Canada*

# Nos constatations

- Surveillance insuffisante de la part du MRNDE
- Les **programmes actuels** d'Énergie NB **ne sont pas également accessibles** à tous les résidents du Nouveau-Brunswick
- Énergie NB **offre efficacement** ses programmes résidentiels actuels d'efficacité énergétique **à ceux qui y peuvent participer**

# Surveillance insuffisante de la part du Ministère

Le MRNDE **n'a pas** :

- fixé d'objectifs d'économie d'énergie pour Énergie NB
- obtenu une source de financement durable pour les programmes tous combustibles
- mandaté Énergie NB pour la mise en place d'un mécanisme de financement

# Les programmes actuels d'Énergie NB ne sont pas également accessibles à tous les Néo-Brunswickois

- Les ménages à revenu modeste peuvent avoir de la difficulté à accéder aux programmes d'efficacité énergétique

- **Le N.-B. l'une des deux seules administration au Canada qui n'a pas de mécanismes de financement**

- Moins de ménages ayant une source de chauffage autre que l'électricité participaient aux programmes

# Énergie NB offre efficacement ses programmes résidentiels actuels d'efficacité énergétique à ceux qui peuvent y participer

- ✓Processus adéquat pour déterminer l'admissibilité
- ✓Processus adéquat de calcul des incitatifs
- ✓Processus raisonnables de surveillance et d'évaluation

# Exécution des programmes actuels par Énergie NB

- L'assurance de la qualité est insuffisante
- Les exigences en matière de documents peuvent être lourdes pour ceux qui désirent participer au programme pour les propriétaires a faible revenu
- Il n'y a aucun rapport public sur ses objectifs définitifs
  - Les objectifs définitifs étaient inférieurs de 60 % à ceux publiés

# Recommandations du VGNB :

Que le MRNDE et Énergie NB collaborent à l'élaboration **d'un modèle de financement durable** pour les programmes d'efficacité énergétique tous combustibles

Que le MRNDE :

- **exerce pleinement** son pouvoir de surveillance des programmes d'efficacité énergétique

Qu'Énergie NB :

- mette en œuvre un plan de mécanisme de financement
- améliore l'assurance de la qualité des organismes de services
- rende compte publiquement des programmes d'efficacité énergétique au moyen d'indicateurs de rendement uniformes

# Pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des organismes de la Couronne

Volume II – Chapitre 3

AUDITOR GENERAL OF NEW BRUNSWICK

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Pourquoi est-ce important?

Les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux sont importantes

- Elles ont représenté plus de 2 milliards de dollars en 2019
- Elles peuvent constituer jusqu'à 75 % des dépenses totales des organismes de la Couronne

La fourniture de renseignements en un seul endroit (de toutes les parties du gouvernement) augmente

- Comparabilité, transparence et reddition de comptes aux contribuables et aux députés de l'Assemblée législative

# Contexte

Objet des travaux : Organismes de la Couronne des parties I, III et IV du gouvernement en 2019

**Partie I – Ministères et certains organismes de la Couronne**

**Partie II – Écoles**
**(hors de l'étendue)**

# Contexte

**Partie III – Hôpitaux**

**Partie IV – Organismes de la Couronne**

# Conclusions générales

- Organismes de la Couronne de la partie IV
  - Les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux **ne sont généralement pas conformes** à celles de la partie I du gouvernement ou d'autres organismes de la Couronne de la partie IV
  - Le gouvernement n'est pas l'employeur aux termes de la loi, et les organismes de la Couronne de la partie IV sont **libres d'établir leurs propres pratiques**
- Organismes de la Couronne des parties I et III
  - Les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux sont **généralement conformes** à celles de la partie I du gouvernement

# Conclusions générales (suite)

- Il reste du travail à faire : si le gouvernement s'attend à ce que les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux demeurent cohérentes, dans la mesure du possible, pour des employés semblables des parties I et IV

# Observations et constatations

- Les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux de la partie IV diffèrent de celles de la partie I du gouvernement
- Différences marquées concernant les pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux entre
  - la partie IV – Organismes de la Couronne (Énergie NB, le RPC, FCNB)
  - la partie I – Organisme de la Couronne et gouvernement (ONB)
- Politique désuète du gouvernement central
- Problèmes liés au libellé des instructions données par le gouvernement aux organismes de la Couronne de la partie IV (protocole d'entente)

# Différences entre les organismes de la Couronne de la partie IV et la partie I

## Primes

| Diffèrent de la partie I | Sont conformes à la partie I |
|---|---|
| - CNB | - CCNB |
| - ANBL | - NBCC |
| - Énergie NB | - TSNB |
| - Le RPC | - FCNB |

## Augmentations au mérite

| Diffèrent de la partie I | Est conforme à la partie I |
|---|---|
| - Le RPC | - CCNB |
| - ANBL | |
| - NBCC | |
| - Énergie NB | |
| - ONB | |
| - TSNB | |

*Exclut FCNB

# Différences entre les organismes de la Couronne de la partie IV et la partie I

## Congés

| Diffèrent de la partie I | Sont conformes à la partie I |
|---|---|
| - CNB<br>- ANBL<br>- Énergie NB<br>- FCNB<br>- TSNB | - CCNB<br>- Le RPC<br>- NBCC |

## Dépenses en santé et mieux-être

| Diffèrent de la partie I | Est conforme à la partie I |
|---|---|
| - Le RPC<br>- ANBL<br>- NBCC<br>- FCNB<br>- CNB<br>- CCNB* | - Énergie NB<br>- TSNB |

*PDG seulement

# Différences notables

**Salaires des cadres supérieurs**

Six cadres supérieurs gagnent 101 000 $ de plus que les sous-ministres de la partie I

**Salaire moyen le plus élevé des employés**

89 000 $

**Salaire du président / PDG**

Le plus élevé selon les sondages à 560 000 $

**Supplément à la retraite aux cadres supérieurs**

Seul organisme de la Couronne à offrir cette prestation de retraite

# Examen des différences salariales d'Énergie NB

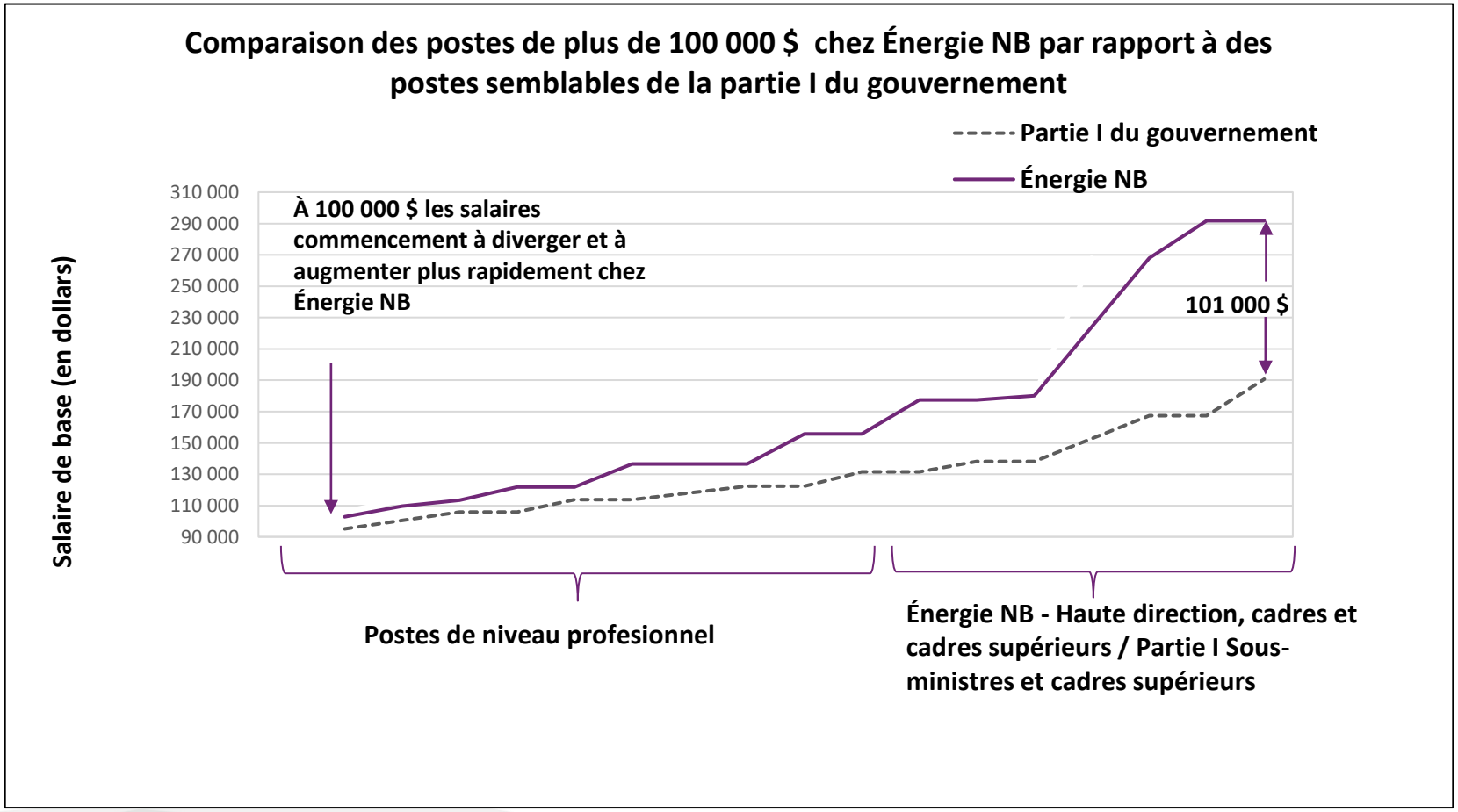

# Comment Énergie NB fixe-t-elle ses salaires?

- Énergie NB s'aligne sur un groupe d'entités similaires au Canada atlantique des secteurs public et privé (à mi-chemin - 50e centile)
- Un autre groupe d'entités similaires plus fortement liées au secteur public pourrait être plus approprié
- Les attentes salariales du gouvernement dans le protocole d'entente ne sont pas clairement définies

# Différences notables

**Hausse en fonction de l'inflation**

Augmentation des échelles salariales supérieure de 1,8 % à celle de la partie I (cumulativement depuis 2015)

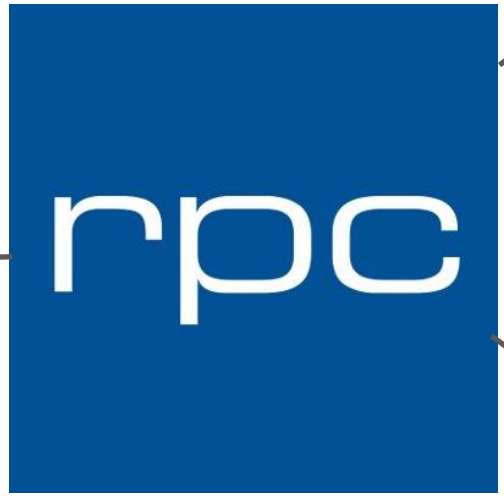


**Primes réoctroyables**

Les employés peuvent obtenir une rémunération supérieure à celle de leur échelle salariale pour souligner leur rendement exceptionnel

**Crédits d'allocation de retraite**

Permet aux employés non syndiqués (embauchés avant 2011) d'obtenir des crédits d'allocation de retraite

# Différences notables

**Allocation annuelle pour le président du conseil d'administration**

Verse l'allocation annuelle la plus élevée – 137 000 $ (le président assumait un double rôle)

FINANCIAL AND CONSUMER SERVICES COMMISSION

**Soins de santé et soins dentaires**

Paie 100 % des primes d'assurance maladie et dentaire

**Paiement des congés de maladie (prestations de retraite)**

À concurrence de 20 % des congés de maladie à la retraite (jusqu'à 48 jours)

# Différences notables

**Salaire du président / PDG**

Le plus élevé des organismes de la Couronne de la partie I, à 291 000 $ (100 000 $ de plus que les sous-ministres)

**Augmentations au mérite**

Primes pouvant atteindre 4 % au titre de l'augmentation au mérite pour un rendement exceptionnel

# La politique gouvernementale est désuète

- Politique *Rémunération au rendement et primes réoctroyables*
- N'a pas été mise à jour pour tenir compte des changements apportés en 2011 et 2013
  - 2011 – refus d'accorder des primes réoctroyables
  - 2013 – refus d'accorder des augmentations au mérite supérieures à 2 %

# Protocoles d'entente (PE)

- Ils sont exigés en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*
- Le gouvernement conclut des PE avec des organismes de la Couronne de la partie IV tous les trois ans
- Ils servent à fournir une certaine orientation aux organismes de la Couronne de la partie IV
- Les PE déclarent que le gouvernement s'attend à ce que les pratiques « […] demeurent ***conformes*** à celles des employés similaires des parties I et IV […] » pour les employés non syndiqués
- Le terme « conforme » n'est pas défini

# Recommandation du VGNB au BCE

## Recommandation au Bureau du Conseil exécutif :

- Mettre à jour les protocoles d'entente avec chaque organisme de la Couronne de la partie IV afin de définir clairement les attentes du gouvernement à l'égard des pratiques relatives aux salaires et aux avantages sociaux des employés non syndiqués

# Recommandations du VGNB à FCT

Recommandation au ministère des Finances et au Conseil du Trésor (FCT) :

- Réviser la *Politique sur l'administration de la paie AD-2404 : Rémunération au rendement et primes réoctroyables* pour tenir compte des pratiques actuelles du gouvernement

# Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Volume II – Chapitre 4

AUDITOR GENERAL OF NEW BRUNSWICK

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Suivi détaillé des rapports du VGNB de 2015 et 2017

## Chapitres sélectionnés :

### 2015

- Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie
- Édifice du Centenaire
- Dette publique

### 2017

- Aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie
- Contrat de services consultatifs
- Changements climatiques
- Évaluation foncière des résidences, examen spécial
- Cartes d'achat des districts scolaires

# Conclusions générales

- En général, les entités gouvernementales ont déclaré avoir mis en œuvre 65 % de nos recommandations de 2015 à 2019, y compris celles autodéclarées et celles vérifiées par le VGNB

| Taux de mise en œuvre autodéclarés par rapport aux taux vérifiés dans certains chapitres de 2015 et 2017 | |
|---|---|
| ***Taux autodéclaré*** | ***Taux vérifié par le VGNB*** |
| 83 % | 62 % |
| **Différence de 21 %** | |

# Conclusions générales concernant l'aide financière accordée à Atcon Holdings Inc. et à l'industrie

- 86 % des recommandations des chapitres de rapports de 2015 et 2017 ont été mises en œuvre
- Les rapports publics d'ONB sur les résultats demeurent difficiles à interpréter et trop généraux pour être utilisés par le public
- ONB n'a pas pleinement mis en œuvre une recommandation selon laquelle la direction de la société et les actionnaires doivent fournir au Cabinet des déclarations des parties liées lorsqu'une aide financière importante et à risque élevé est envisagée
- Nouvelle politique gouvernementale créée pour normaliser l'aide financière à l'industrie

# Évaluations de l'impôt foncier (2017)

- ✓ 64 % des recommandations ont été mises en œuvre
- ✗ SNB n'a pas mis en œuvre plusieurs recommandations du VGNB sur la validation des données et l'indépendance du titulaire d'une charge créée par la loi
- ✓ FCT et SNB ont séparé les factures d'impôt des avis de cotisation
- ✗ SNB ne peut toujours pas fournir tous les raisons des changements apportés à la valeur de la cotisation
- ✗ FCT ne peut toujours pas afficher les détails complets des crédits sur les Avis d'impôt foncier résidentiel

# Changements climatiques (2017)

- ✓ 50 % des recommandations faites au ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux et Énergie NB ont été mises en œuvre
- ✗ Il reste à mettre en œuvre les recommandations suivantes :
  - Réduction des émissions de gaz à effet de serre
  - Adaptation aux changements climatiques

# Contrat de services consultatifs (2017)

✓ 38 % des recommandations ont été mises en œuvre par Développement social

✗ Le ministère n'a pas encore :

- fait le suivi complet des économies réelles découlant du contrat
- rendu compte publiquement des répercussions des services contractuels sur la qualité des services à la clientèle

# Autres chapitres inclus dans l'examen

- Cartes d'achat des districts scolaires – 67 % mises en œuvre
- Dette publique – 25 % mises en œuvre
- Édifice du Centenaire – 100 % pertinentes et mises en œuvre; 3 recommandations ne s'appliquent plus après la vente de l'édifice

# Le VGNB insatisfait du taux de mise en œuvre

- Il est très dommage que des recommandations formulées il y a quatre à six ans ne soient toujours pas mises en œuvre *(voir la pièce 4.3)*

- Nous constatons que depuis 1999, 59 % des recommandations en moyenne sont mis en œuvre dans une période de quatre ans

- Nous nous attendons à ce que nos recommandations soient mise en œuvre

# Thème important du rapport du VGNB

- Si les attentes du gouvernement ne sont pas traitées de manière cohérente, cela peut entraîner des risques non pris en compte et des conséquences imprévues

- Des risques existent également lorsque les organismes de la Couronne n'ont pas toujours un mandat clair ou une orientation précise pour la mise en œuvre des stratégies ou des politiques gouvernementales

# Rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick de 2021

## Volume III – Audit financier

AUDITOR GENERAL OF NEW BRUNSWICK

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Quatrième excédent consécutif de la province

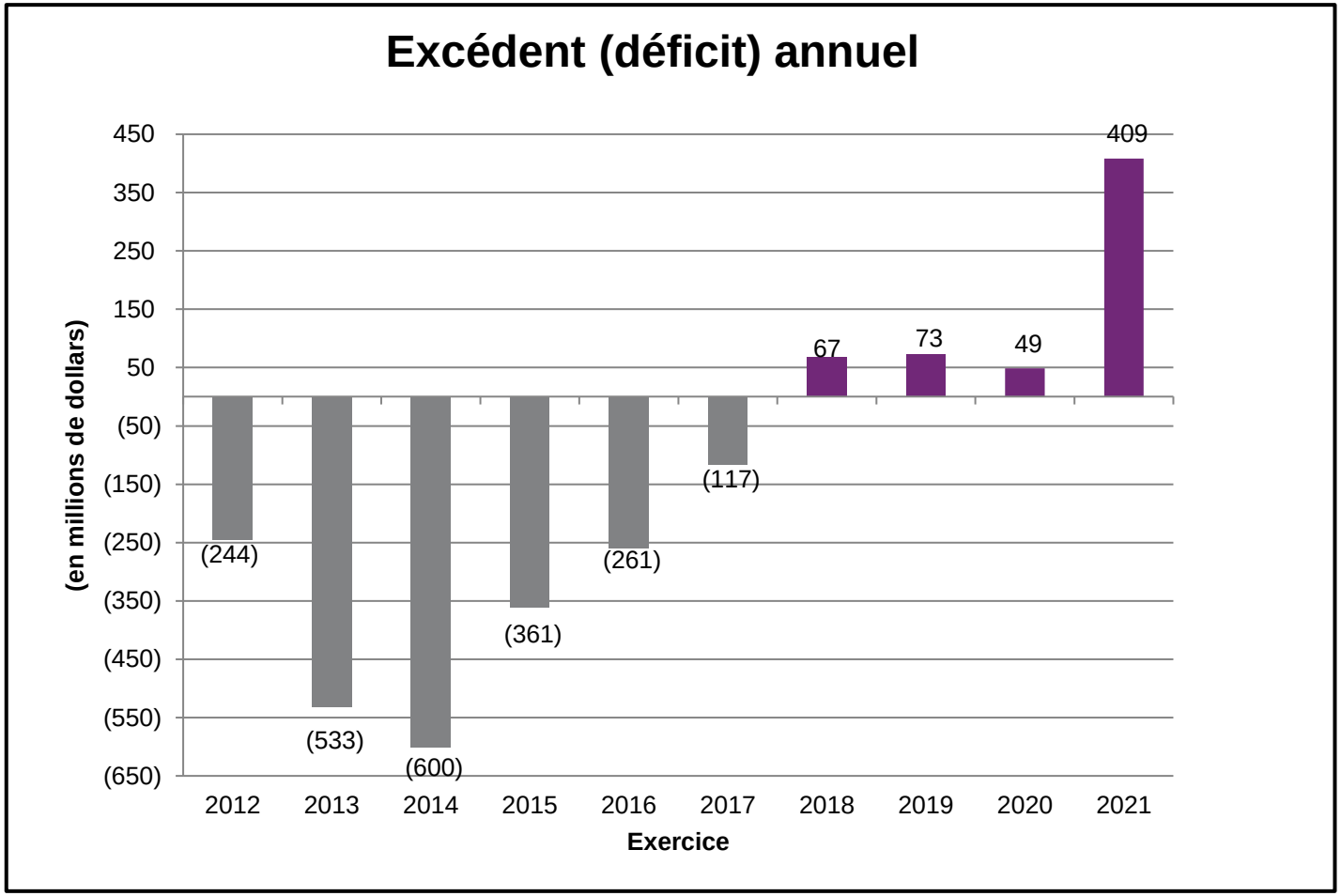

# À quoi l'excédent de cette année est-il attribuable?

| Que s'est-il passé depuis l'an dernier? | |
|---|---|
| **Excédent de 2020** | 49 $ |
| **Financement ponctuel du gouvernement fédéral (COVID-19)** | + 301 $ |
| **Hausse des autres montants reçus du gouvernement fédéral** | + 192 $ |
| **Diminution des recettes provinciales** | - 66 $ |
| **Hausse des charges** | - 67 $ |
| **Excédent de 2021** | 409 $ |

# 301 millions de dollars pour la COVID-19

- Accord sur la relance sécuritaire – 219 millions de dollars

- Fonds de soutien aux travailleurs essentiels – 42 millions de dollars

- Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire – 40 millions de dollars

# Dette nette

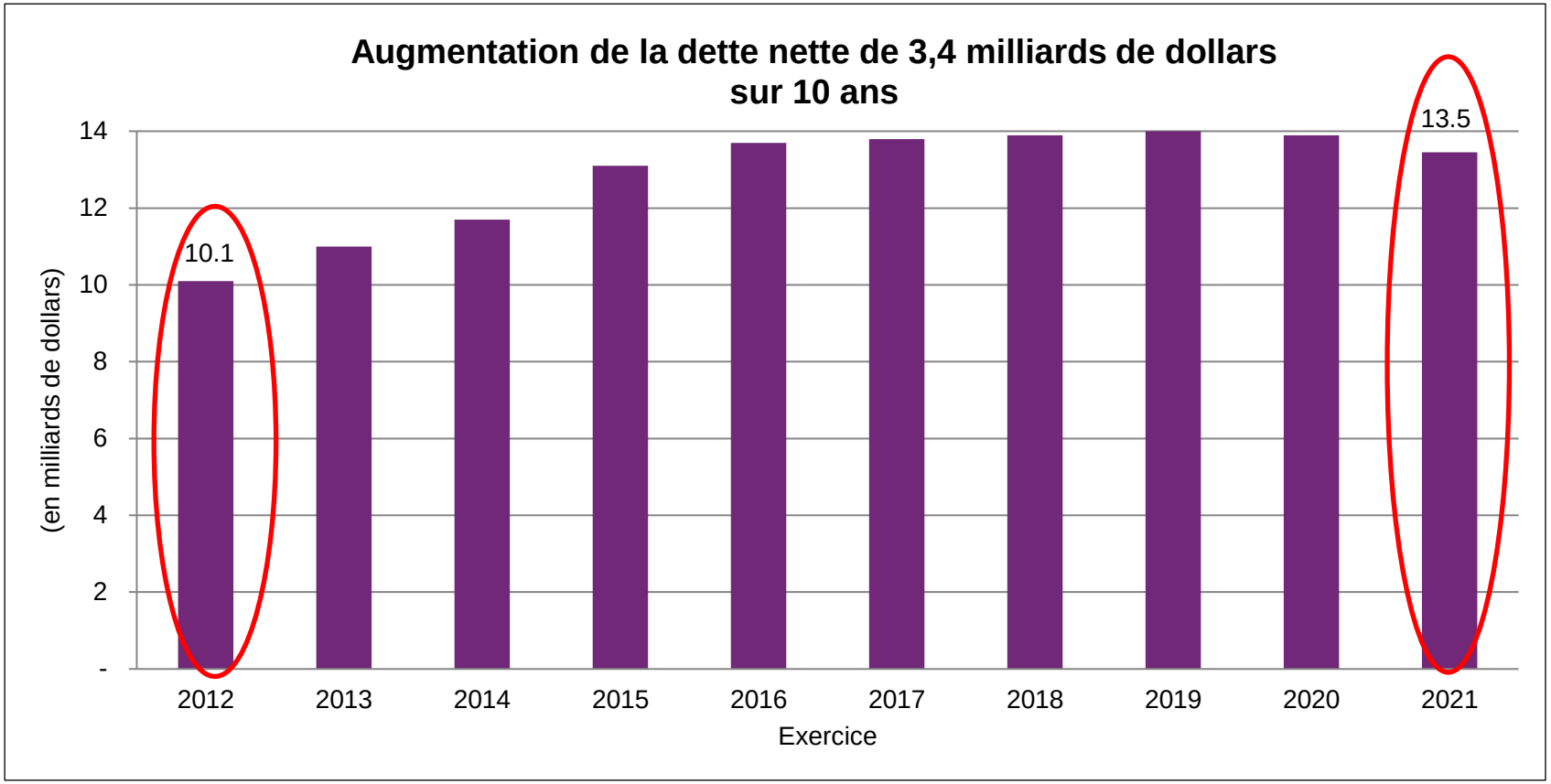


- La dette nette a diminué pour la deuxième année consécutive en 2021

# État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

| Indicateur | Court terme | Long terme |
|---|---|---|
| **Viabilité** (vivre selon ses moyens) | Plutôt favorable | Défavorable |
| **Flexibilité** (mesure dans laquelle la dette ou le fardeau fiscal peut s'accroître) | Mitigés | Plutôt défavorable |
| **Vulnérabilité** (éléments hors du contrôle du gouvernement) | Mitigés | Mitigés |

# Résultats de notre audit des états financiers de la Province

- Des inquiétudes subsistent concernant la capacité d'Énergie NB d'autofinancer ses activités.
  - Ses revenus sont proches du seuil de rentabilité
  - Le ratio d'endettement de 80/20 n'est pas respecté
  - Des dépenses en immobilisations futures sont requises (p. ex., Mactaquac)
  - Rapport de 2020 sur la dette d'Énergie NB
- La restriction de l'accès à Vestcor demeure une préoccupation

# Des systèmes importants utilisés par la province sont désuets

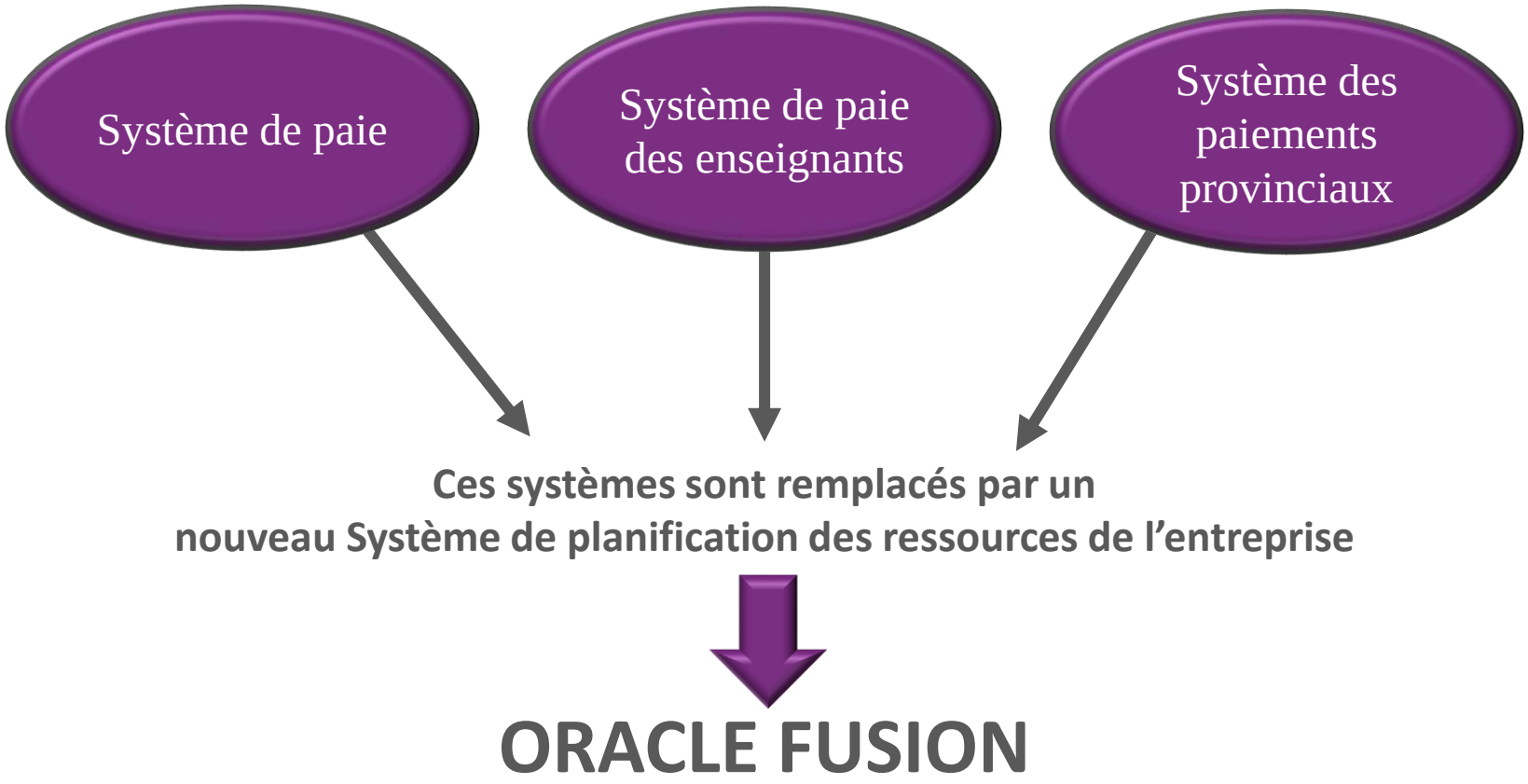

# Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Recommandations formulées pour :

- Service Nouveau-Brunswick
  - Risque de fraude

- Opportunités Nouveau-Brunswick
  - Estimations des prêts irrécouvrables

# Résultats des audits des états financiers des organismes de la Couronne

Recommandations formulées pour :

- La Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
  - 14,7 millions de dollars en trop-payés non recouvrés aux Premières Nations
- Société de gestion du cannabis
  - Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis

# Constatations finales

- Les améliorations sont encourageantes, mais une prudence constante est requise
- Pour que la Province améliore considérablement sa situation financière à long terme de façon autonome, elle devra trouver une façon de freiner les dépenses à l'avenir, d'envisager des augmentations des recettes, ou une combinaison des deux

# Questions?